



COMMUNE DE BAVOIS

PREAVIS MUNICIPAL NO 30/2024 EN SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 10 DECEMBRE 2024

OBJET : Budget 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal le budget de fonctionnement de l'année 2025 qu'elle a adopté dans sa séance du 4 novembre 2024.

Le budget de l'année 2025 laisse apparaître un excédent de charges de **fr. 125'708.25** pour un budget total de **fr. 5'453'497.25**.

Malgré cet excédent de charges, la marge d'autofinancement du budget 2025 est de **fr. 362'362.00**.

Des amortissements comptables d'un montant de **fr. 277'839.17** ont été comptabilisés ainsi que **fr. 30'000.00** du patrimoine financier, correspondant aux appartements de la Résidence des Pies.

Les imputations internes des employés communaux et de la concierge ont été calculées sur la base des pourcentages effectifs de l'année 2023. Il en est de même pour les imputations internes du chauffage à distance.

Point 1 : Administration générale

110 : Secrétariat municipal, bourse

110.3111.01 (achat mobilier informatique) : **fr. 5'000.00** prévus pour l'achat de 4 ordinateurs.

110.3180.01 (honoraires et abo. informatiques) : Migration MCH2 échelonnée sur 3 ans, **fr. 20'000.00** env. pour 2025 (devis total : CHF 43'240.00) et migration ELO (GED) échelonnée sur 5 ans, **fr. 8'400.00/an**. Création d'un nouveau site internet pour **fr. 5'500.00**.

110.3650.00 (aides subventions) : **fr. 3'000.00** alloués au Chœur mixte.

110.4803.00 (prélèv. fond de réserve) : **fr. 10'000.00** pour compenser les frais d'avocats portés au compte 110.3180.00.

Point 2 : Finances

21 : Impôts

L'impôt sur le revenu des personnes physiques (compte 210.4001.00) et celui sur la fortune des personnes physiques (compte 210.4002.00) ont été estimés sur la base du fichier fourni par l'ACI et légèrement revus par rapport au nombre de contribuables.

22 : Service financier

220.3222.00 (intérêts) : L'augmentation des intérêts est due au futur emprunt lié à la rénovation de la grande salle. Pour 2025, nous avons estimé l'emprunt à fr. 2'500'000.00 à 2% sur 5 mois (fr. 20'900.00).

220.3520.00, 220.4510.00, 220.4520.00, 610.3510.00, 720.3510.00 (péréquation financière) :

Dès le 1^{er} janvier 2025, la nouvelle péréquation entrera en vigueur (NPIV). Pour les communes pénalisées par le nouveau mode de calcul, les compensations suivantes sont prévues par le Canton :

2025	2026	2027	2028	2029	dès 2030
Compensation à 100%	Compensation à 100%	Compensation à 75%	Compensation à 50%	Compensation à 25%	Compensation à 0%

Ci-dessous vous trouverez une comparaison entre l'ancienne et la nouvelle péréquation. Le Canton nous a fourni deux estimations. La première exclut les recettes extraordinaires (impôts exceptionnels perçus par d'autres communes) et la seconde les intègre. Pour le budget, nous avons pris les chiffres sans recette extraordinaire.

	Comptes	sans recette extraordinaire	avec recette extraordinaire	Décompte 2023 ancienne péréquation
Péréquation des ressources	220.4520.00	-977'963.00	-1'037'256.00	-16'601.00
Péréquation des besoins	220.4520.00	-11'652.00	-11'652.00	
Participation cohésion sociale	720.3510.00	1'006'396.00	971'804.00	495'232.00
Charges particulières	220.3520.00	588'008.00	588'008.00	
Facture policière	610.3510.00	154'211.00	149'687.00	99'613.00
Total à payer théorique		759'000.00	660'591.00	578'244.00
Compensation 2025	220.4510.00	-87'800.00	-87'800.00	0.00
Total final		671'200.00	572'791.00	578'244.00

220.4221.00 (revenu des placements à terme) :

Au 19.03.24, nous avons placé fr. 500'000.00 à 1.55% auprès de la banque Valliant. L'intérêt représente fr. 7'750.00.

220.4242.00 (gain comptable sur immeubles PF) :

Le gain lié à la vente du bâtiment dit « bourse des pauvres » sera attribué au fond de réserve 9282.007.00 « travaux bâtiment ».

Point 3 : Domaines et bâtiments

31 : Terrains

310.3140.00 (entretien des terrains) :

Il est prévu d'installer des toilettes sèches aux jardins communaux. Le coût est estimé à fr. 5'500.00.

310.4272.00 (redevances antennes) :

Nouvelle redevance de fr. 8'000.00 pour l'antenne Sunrise au stade des Peupliers.

35 : Bâtiments

Chiffre 354 : Grande salle

Suite à l'acceptation du préavis no 29/2024 « Rénovation de la grande salle », nous avons calculé les charges et produits comme suit :

354.3120.00 (eau, énergies, combustible) : 50%

354.3140.00 (entretien) : fr. 2'000.00 pour des dépannages qui auraient lieu avant les travaux

354.3160.00 (redevances USL) : fr. 750.00 car non-chauffée ou inaccessible toute l'année

354.3901.00 (imp. Interne, empl. communaux) : augmentation de **fr. 10'000.00** pour la surveillance du chantier par les employés de voirie

354.4271.00 (locations) : idem 354.3160.00

354.4271.01 (location des écoles) : Tout sera mis en œuvre pour permettre aux classes d'accéder au maximum à la grande salle durant les travaux.

Chiffre 359 : Bâtiments communaux divers

359.3140.00 (entretien du bâtiment) : Le montant de **fr. 12'000.00** sera alloué à l'amélioration du refuge (pose de panneaux solaires, instal. d'un grill et de l'éclairage) et **fr. 5'000.00** pour des couverts à fontaines.

359.3902.00 (imputations internes – eau et épuration) : Suite à la mise en place d'un arrêt automatique aux fontaines, nous comptons une économie de 50% sur la consommation d'eau annuelle. L'index des compteurs posés sera relevé en janvier pour une imputation dans nos comptes 2024.

Point 4 : Travaux

Chiffre 42 : Service de l'urbanisme – PGA

420.3185.00 (honoraires) : Un montant de **fr. 10'000.00** est prévu pour la fin du PACOM. Le même montant est attribué à l'étude sur la zone d'activité (ZA).

Chiffre 43 : Routes et chemins

430.3142.00 (entretien réseau routier) : L'amélioration de la sécurité routière suite à un rapport du Bureau de Prévention des Accidents (**fr. 16'000.00**) est comprise dans le total de **fr. 45'000.00**.

430.3143.00 (entretien signalisation et éclairage public) : Le montant de **fr. 10'000.00** est porté au budget pour l'entretien courant de l'éclairage public.

Point 6 : Police

Chiffre 65 : Défense contre l'incendie

650.3521.00 (SDISPO) : Le prix par habitant passe de fr. 28.28 à fr. 43.18. L'augmentation est liée en partie aux charges du personnel.

Point 8 : Services industriels

Chiffre 81 : Service des eaux

810.3114.00 (achat mobilier) : Changement d'anciens compteurs pour un montant de **fr. 12'000.00**.

810.3120.00 (achat d'eau) : Le raccordement sur Chavornay étant prévu courant 2025 (préavis à venir), nous avons répercuté la baisse du prix de l'eau selon une estimation.

Budget des investissements – préavis à venir

- Le raccordement sur le réseau d'eau de Chavornay
- La vente du bâtiment « bourse des pauvres »
- La rénovation de la grande salle
- La réfection des chemins AF
- L'installation de panneaux solaires sur la STEP de Chavornay

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

Décide :

- D'approuver le budget 2025 avec un excédent de charges de **fr. 125'708.25** tel que présenté.
- De décharger la commission de gestion et finances de son mandat.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
	
Thierry Salzmam	Carole Pose



Bavois, le 4 novembre 2024